

17Cyber : la nouvelle assistance en ligne pour les victimes de cybermalveillance

La délinquance et la criminalité numériques sont en constante augmentation. Face à cette menace croissante, le ministère de l'Intérieur a lancé le site 17Cyber, l'équivalent numérique de l'appel au 17, pour toutes les victimes d'infractions numériques. Ce guichet unique permet aux entreprises un diagnostic rapide et des conseils personnalisés en fonction de l'attaque.

Disponible 24h/24 et 7j/7, le nouveau guichet unique <https://17cyber.gouv.fr/> permet à toutes les victimes de cybermalveillance (entreprises, collectivités, particuliers) de comprendre, en répondant à quelques questions, à quel type de menace ils sont confrontés et d'avoir des recommandations en fonction de l'attaque subie : piratage de compte en ligne, hameçonnage, arnaque au faux support technique, fuite ou violation de données personnelles, cyberharcèlement, fraude à la carte bancaire, virus informatique, fraude au virement (faux RIB)...

Si le diagnostic confirme la gravité de l'atteinte subie, les victimes peuvent échanger par tchat avec un policier ou un gendarme pour engager les démarches de première urgence. Lorsque c'est nécessaire, elles peuvent également recevoir une assistance technique d'un prestataire référencé ou labellisé par Cybermalveillance.gouv.fr.

Retrouvez toutes les bonnes pratiques pour protéger votre entreprise dans notre [guide La cybersécurité et vous](#) et sur le site Cybermalveillance.gouv.fr